

Transport du grain de l'Ouest—Loi

M. le vice-président: Le temps de l'honorable député est expiré. Peut-il continuer du consentement unanime?

Des voix: Convenu.

Des voix: Non.

M. Len Gustafson (Assiniboia): Monsieur le Président, avec cette motion présentée par l'hon. député de Kindersley-Lloydminster (M. McKnight), nous sommes enfin tombés sur une modification qui aborde certaines des inquiétudes très graves des producteurs et expéditeurs de grain. Il est intéressant de noter que les deux derniers orateurs du NPD, les députés de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) et de Regina-Ouest (M. Benjamin), se sont donnés beaucoup de peine pour montrer la futilité de cet amendement intitulé «Installations pour le transport du grain».

Il me semble au contraire qu'enfin, à quatre heures moins dix, ce débat débouche sur des questions de fonds. Tandis que l'honorable député de Regina-Ouest a parlé des lacunes de ce projet de loi, c'est lui et son parti qui n'ont pas appuyé l'idée d'un Coordonnateur des grains, alors qu'en fait celui-ci cherchait à faire ce que les chemins de fer négligeaient d'exécuter.

Je voudrais souligner quelques articles particulièrement importants de cette motion, à savoir ceux qui se rapportent au chargement et à la réception du grain. Certains wagons sont réservés aux producteurs dans les Prairies. Cela signifie qu'un producteur de denrées primaires peut commander un wagon et le charger à l'endroit où les chemins de fer entretiennent et livrent les wagons, et s'entendre avec la compagnie sur la livraison de son produit. A mon avis, ce genre d'opération pourrait être amélioré. Je veux dire qu'on pourrait diviser un wagon de producteur. Bien que la motion ne touche pas ce problème, c'est certainement un sujet de préoccupation sur lequel le ministre devrait se pencher à un moment donné s'il veut renforcer la position des producteurs qui chargent des wagons sur la voie de garage. C'est une pratique permise et assez courante dans diverses régions où les producteurs ne confient pas leurs produits à des opérateurs de silos ou de grain mais préfèrent commander eux-mêmes leurs wagons.

Le projet de loi envisage cette solution mais le NPD la considère comme futile au lieu de s'inquiéter des problèmes que connaît le producteur. Cela est dû bien entendu au fait que de nombreux députés du NPD ne sont pas des détenteurs de permis ni des agriculteurs, et qu'ils ne comprennent pas vraiment la complexité du système de transport du grain et les problèmes auxquels les producteurs, les expéditeurs et les chargeurs font face. En ce moment je parle des wagons qui sont désignés comme wagons de producteurs.

Un autre domaine qui, à mon avis, n'a pas été abordé touche le paragraphe 34(4) qui stipule:

«Le grain est pris, transporté dans une direction et dans l'autre, et livré aux endroits susmentionnés moyennant le paiement des droits légalement imposés par la présente loi.»

En vertu de notre clause de gel, cela signifie que le tarif réglementaire du Nid-de-Corbeau demeurerait en vigueur au moins jusqu'en 1986. Bien entendu l'honorable député de Regina-Ouest a contourné ce point-là pour éviter de se prononcer sur ce gel. C'est pourtant une mesure très importante pour les agriculteurs et les producteurs, parce qu'elle fixerait un tarif de transport jusqu'à ce que le gouvernement entende raison. Je dis cela du gouvernement par rapport à la capacité

du producteur à payer. J'ai déjà abordé ce point plus tôt au cours de la soirée, à savoir que le paragraphe 34(4) et notre disposition relative au gel des tarifs sauvegarderaient cette capacité des producteurs. Il est capital d'examiner cette capacité.

J'ai déjà dit également ce soir que la Chambre devrait comprendre la position du parti progressiste conservateur sur ce projet de loi. Nous sommes en faveur du développement et des travaux en cours. Nous n'aimons pas entendre le gouvernement dire que nous voulons réduire le nombre d'emplois ou arrêter le développement. Ce n'est pas vrai. Nous insistons simplement sur la capacité de payer du producteur. Nous disons que le gouvernement du Canada devrait prendre sur lui de payer les chemins de fer pour qu'ils procèdent aux améliorations et à la modernisation désirées que les producteurs sont incapables de défrayer en ce moment où les prix mondiaux sont à la baisse et les tarifs de transport à la hausse.

Les producteurs canadiens sont confrontés à une situation très difficile si l'on songe à la concurrence que représentent les subventions versées par d'autres pays, notamment par les États-Unis, par les pays du Marché commun et par l'Argentine, où le transport est complètement payé, et par l'Australie où les régions qui cultivent les céréales sont à proximité de l'océan. Le paragraphe 34(4) tient compte de cette situation. Nos dispositions incluraient aussi, bien entendu, le gel qui donnerait aux producteurs de denrées primaires la possibilité d'atteindre les objectifs que, à mon avis, le Canada peut atteindre.

M. Benjamin: Telle est mon opinion.

M. Gustafson: Le député de Regina-Ouest dit que telle est son opinion. Un nouveau Canada pourrait naître.

M. Benjamin: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je voudrais connaître l'avis de la présidence. Un député de la Chambre des communes peut-il intenter des poursuites pour plagiat contre un autre député. Il est en train d'imiter mon discours.

M. le vice-président: L'honorable député n'est pas en train d'invoquer le Règlement. Je signale au député d'Assiniboia (M. Gustafson) que son temps est écoulé. Tous consentent-ils à ce que l'honorable député poursuive?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, j'aimerais faire quelques brèves remarques au sujet de la motion n° 58. Vous êtes, j'en suis sûr, sympathique à ma façon de voir lorsque je dis que cette motion est probablement l'une des plus longues que nous ayons connues au cours de ce débat, pendant les quelques dernières semaines, car il vous a fallu la lire, plus tôt, ce matin.

J'appuierais sûrement cette motion et je suppose que la plupart des députés de l'opposition l'appuieraient aussi. Je prédis même que tous les membres de l'opposition appuieraient cette motion. Le gouvernement pourrait aussi l'appuyer. L'étude que j'ai faite de cette motion m'apprend que presque tout ce que nous avons dit ici se rattache soit à la Loi sur les chemins de fer, soit à la Loi nationale sur les transports. L'honorable député trouve peut-être qu'il convient de répéter un certain nombre de ces dispositions. Dans ce cas, comme nous sommes